
Jour de séance 65

le jeudi 24 mars 2022

10 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 95, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de M. Coon.

La séance est levée à 10 h 40.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Cabinet du procureur général, <i>Loi sur l'abrogation des lois, 2022</i>	(23 mars 2022) ;
rapport annuel du Centre communautaire Sainte-Anne pour 2020-2021	(23 mars 2022).